

Caractéristiques de l'Offre

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 382 979 actions anciennes qui seront cédées par les actionnaires actuels, représentant 8,7% du capital après réalisation de l'opération et 1 148 937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, représentant 26,1% du capital après augmentation. Au total, l'offre porte sur 1 531 916 actions soit 34,8% du capital après réalisation de l'opération.

Valeur nominale : 1 dinar

Prix d'émission des actions anciennes et nouvelles : 4,700 Dinars, soit 1 Dinar de valeur nominale et 3,700 Dinars de prime d'émission

Montant de l'opération : 7 200 005 dinars

Période de souscription : du 20 Mai 2014 au 5 Juin 2014 inclus

Jouissance des actions : Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Offre proposée : Une Offre à Prix Ferme qui s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne, soit un total de 382 979 quotités offertes réparties comme suit :

Catégories	Part d'allocation	Nombre de quotités	Nombre d'actions allouées		Montant (en dinars)
			Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles	
Catégorie A : Institutionnels Tunisiens et/ou Etrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités	70%	268 085	268 085	804 255	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres qu'institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	30%	114 894	114 894	344 682	2 160 007
Total	100%	382 979	382 979	1 148 937	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Contrat de liquidité : Portant sur 250 000 dinars et 53 192 actions pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions MIP.